

Modification du nom commercial et/ou de l'enseigne

Le **nom commercial** est le nom sous lequel l'entreprise exerce son activité.
Il est à distinguer de l'**enseigne** qui est, par exemple, un panneau lumineux apposé sur un établissement commercial.

Liste des pièces à fournir :

- 1 extrait k-bis de moins de 3 mois de préférence

Coût de la formalité pour la modification du nom commercial

► Règlement des frais de greffe par chèque : 102.16 €

Coût de la formalité pour la modification de l'enseigne

► Règlement des frais de greffe par chèque : 58.76 €

Pour les envois par courrier :

Joindre - [l'imprimé 11678*01](#) (imprimé P2) dûment complété

Cet imprimé est téléchargeable à partir du site <http://reseau.cfe.inpi.fr>